

| | | |
|--|--|--|
| Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS | DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2016.04.12</u> | ANNEE 2016 <u>Objet</u> : CLOTURE CITERNE – VALIDATION DEVIS |
| <p>Le quatorze avril deux mille seize</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, DE CLAVIERE Eric, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Mélusine BALLIF donne procuration à Sandrine BOUDIGUES, Thierry CHABANON donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Pierre GINTRAND donne procuration à Michel AUBRUN, Jocelyne ROLLET donne procuration à Elisabeth PASSOT, Lionel GENTIT,</p> <p><u>Secrétaire de séance élu</u> : Franck CALAS</p> <p>Date convocation : 7 avril 2016 Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p> | | |

Le Maire rappelle au conseil que suite à l'installation de la citerne incendie il avait été décidé d'installer une clôture de protection et d'en arborer ses abords.

Deux devis ont été reçus :

- Mr SALABELLE Stéphane pour un montant TTC de 7 167.78 €
- Mr BLAIN Arnaud pour un montant TTC de 8 970.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider la proposition la moins disante soit celle de Mr SALABELLE Stéphane, auto entrepreneur, domicilié à Saint Jean sur REYSSOUZE (01) pour un montant de 7167.78 € TTC
- AUTORISE Mr le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION